

Nevers, le 06/09/2022

Direction Générale Adjointe
Aménagement et du Développement des Territoires

Dossier suivi par : Olivier CHESNEAU

Tél : 03.86.61.87.36

Mail : olivier.chesneau@nievre.fr

Réf : OC/2022-47

**Direction Départementale des
Territoires de la Nièvre**
Bureau du droit des sols et publicité
A l'attention de Nathalie DENIAUX
2 rue des Pâtis - BP30069
58020 NEVERS Cedex

Madame,

Vous avez sollicité l'avis du conseil départemental sur le permis de construire n° 05809522H0005 déposé par la société EREA Energie, relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la parcelle AV11, au lieu-dit Les Carrières de Corcelles, commune de Decize.

La desserte de cette parcelle est prévue par la RD981 et la voie communale longeant la parcelle, avec comme estimation des trafics générés :

- 4 à 5 PL/j en phase de construction ;
- 2 à 3 VL par mois en phase d'exploitation.

Cet accès se situe hors agglomération, sur une section de la RD981 supportant un trafic de 3228 veh/j dont 12,2 % de PL (données 2021).

En réponse à la demande, je vous informe que j'émetts un avis favorable au dossier, sous réserve de la prise en compte des prescriptions suivantes concernant la phase de construction :

- compte-tenu du risque de choc arrière lié à un véhicule arrêté sur la RD981 en attente de tourner à gauche pour entrer sur le site, ce mouvement sera interdit en venant de Luzy, et matérialisé par un panneau B2a mis en place par le pétitionnaire ;
- une signalisation temporaire sera par ailleurs mise en place par le pétitionnaire, avec dans chaque sens de circulation un panneau AK14 et un panneau « accès chantier » (signalisation de gamme normale, classe 2) ;
- cette signalisation sera implantée avec les services du conseil départemental, et sera entretenue par le pétitionnaire ;
- le pétitionnaire devra mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'empêcher le dépôt de matériaux (gravillons, boue...) sur la chaussée de la RD981, et si besoin procéder sans délai aux opérations de nettoyage.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du Patrimoine Routier
et des Mobilités

Hubert LADRET

Copies :
- UTIR Val Ligérien
- Service mobilités